



COMMUNE DE
OTTMARSHEIM

**AUTORISATION DE TRAVAUX
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX N° AT 068253 24 U0002
DEPOSEE LE 02/05/2024**

PAR Collectivité Européenne d'Alsace
représentée par Monsieur BIERRY Frédéric

DEMEURANT 1 place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 09

POUR établissement sportif couvert

SUR UN TERRAIN Collège Théodore Monod
SIS rue des Vergers

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L122-3 et suivants, R122-5 et suivants ;
Vu l'avis du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin en date du 05 juin 2024 ;
Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite en date du 23 juillet 2024 ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'autorisation de travaux susvisée est accordée.

Article 2 : Les prescriptions et dispositions complémentaires des services consultés devront être respectées.

Fait à Ottmarsheim,

Le Maire,

Jean-Marie BEHE

